

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: PETEC Spray chaînes
- · Code du produit: 70550
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Lubrifiants
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

PETEC Verbindungstechnik GmbH

Wüstenbuch 26

96132 Schlüsselfeld / Deutschland

Telefon +49 (0) 9555 80994-0

Fax +49 (0) 9555 80994-25

Homepage www.petec.de

- E-Mail: info@petec.de
- · Service chargé des renseignements: Technische Auskunft: info@petec.de
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence +49 (0)89-19240 (24h) (deutsch und englisch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Sens. 1 Peut provoquer une allergie cutanée. H317

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-14, sels de calcium

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)



Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 74-98-6	propane	10-<20%
EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 106-97-8	n-Butane	10-<20%
EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	🚸 Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 75-28-5	isobutane	5-<10%
EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	🕸 Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-xxxx	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5 % n-Hexane	2,5-<5%
108 01 2119770017 00	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
Numéro CE: 927-510-4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	2,5-<5%
Reg.nr.: 01-2119475515-33-xxxx	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
Numéro CE: 939-603-7	Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-14, sels de	1-<2,5%
Reg.nr.: 01-2119978241-36-xxxx	calcium	
	♦ Skin Sens. 1, H317	
CAS: 68608-26-4	acides sulfoniques, alcanes, sels de sodium	1-<2,5%
Reg.nr.: 01-2119527859-22-xxxx	(1) Eye Irrit. 2, H319	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH/FR



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Migraine

Etourdissement

Vertiges

Toux

Nausées

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.2 Contrôles de l'exposition

CAS: 74-98-6 propane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm

Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 106-97-8 n-Butane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

CAS: 75-28-5 isobutane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 5)



Page: 5/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,45 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

≥240 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueCouleur:AérosolJaune

Odeur: Genre benzène
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH
 >200 °C
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:
 · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 · Pression de vapeur:
 Pas ou peu miscible
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,68593 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

· Température d'inflammation: Non déterminé. · Propriétés explosives: Non déterminé.

· Test de séparation des solvants:

· Solvants organiques: 52.8 % · **VOC** (**CE**) 361,9 g/l · Teneur en substances solides: 0,0 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

néant · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aldéhydes

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

		(suite de la pag
Valeurs LD	/LC50 déte	erminantes pour la classification:
ATE (Valeu	ırs d'estim	ation de la toxicité aiguë (ETA))
Inhalatoire	LC50/4 h	>53,7 mg/l (rat)
CAS: 74-98	-6 propan	e
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
CAS: 106-9	7-8 n-Bute	nne
Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
CAS: 75-28	-5 isobuta	ne
Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
Hydrocarbu	ires, C6-C	7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5 % n-Hexane
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD Prüfrichtlinie 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat) (OECD Prüfrichtlinie 403)
Hydrocarbu	ıres, C7, n	-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes
Oral	LD50	>5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.920 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>25,2 mg/l (rat)
Acide benzè	nesulfoni	que, dérivés dialkyles en C10-14, sels de calcium
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>1,9 mg/l (rat)
CAS: 68608	3-26-4 acia	les sulfoniques, alcanes, sels de sodium
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,9 mg/l (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

CH/FR



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 04 emballages métalliques

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN UN1950 AÉROSOLS

· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/RID/ADN



· Classe 2 5F Gaz.

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

	(suite de la page
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
· Class · Label	2.1 Gaz. 2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	-
l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice l · No EMS:	Kemler): - F-D.S-U
· No EMS: · Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
Stowage Code	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above I litre: Category B. For WASTE AEROSOL, Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class." For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class
1477	2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformén instruments de l'OMI	nent aux Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	D
· IMDG · Limited quantities (LQ) Fragment d quantities (EQ)	1L Code: E0
· Excepted quantities (EQ)	Coae: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1



Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
- · **VOCV** (**CH**) 52,77 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Date de la version précédente: 16.11.2023
- · Numéro de la version précédente: 48

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2023 Numéro de version 49 (remplace la version 48) Révision: 16.11.2023

Nom du produit: PETEC Spray chaînes

(suite de la page 10)

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR